Image not found or type unknown

Modification de poste par rapport à ma fiche de paie

Par **Clasachris**, le **22/06/2012** à **11:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité et employée en cdi depuis 2007.

Je reprends le travail lundi 25 juin 2012.

J'ai un contrat de travail en tant que standardiste mais depuis plusieurs années je suis passé gestionnaire sans que mon contrat soit modifié, seul les fiches de paies indiquent comme emploi GESTIONNAIRE.

Mon employeur veut me remettre à l'accueil à mon retour de congé maternité alors qu'il a embauché quelqu'un a mon poste de gestionnaire.

En a t'il le droit ? Et suis je obligée d'accepter ce changement de poste ?

Merci d'avance pour réponse.

Par **P.M.**, le **22/06/2012** à **21:44**

Bonjour,
Les feuilles de paie sont suffisamment probantes pour exiger qu'à l'issue du congés maternité vous puissiez exiger le même emploi ou équivalent et l'employeur a commis une erreur si ce n'est une faute en procédant à une embauche en CDI pour occuper votre poste pendant votre congé maternité...

Par **Clasachris**, le **23/06/2012** à **08:29**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je me doutais bien que ce n'est pas normal d'autant plus qu'il y a déjà une standardiste qui elle a la place va être dans un bureau

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés